

**DECLARATION LIMINAIRE CGT FINANCES
PUBLIQUES 87
CTL DU 3 novembre 2020**

Madame la Présidente,

Une fois de plus, la maison brûle à la DGFIP.

Alors qu'un confinement a été décidé depuis mercredi dernier et que de nouvelles règles de limitation de déplacement ont été mises en place à compter de vendredi, nos collègues sont, pour une grande partie d'entre nous, encore à ce jour en attente de consignes claires pour savoir quelles sont les organisations de travail définies par vous, Direction Départementale et par les responsables des services... En effet, l'ouverture de nos services doit être une priorité, mais la priorité la plus importante doit être la santé et la sécurité des agent(e)s. Le taux de contamination à la DGFIP est resté limité un moment, mais la DG constate une augmentation exponentielle des cas. Le télétravail doit être renforcé, tant au niveau des équipements qui

continuent à arriver, qu'au niveau du nombre de jours. Les agents équipés, suite aux directives gouvernementales, devraient télétravailler 5 jours. Dans son message du 30 octobre 2020 notre directeur général indique : « J'appelle les chefs de service à assurer une attention particulière à la stricte mise en œuvre des consignes sanitaires. Par ailleurs, le développement des horaires décalés (même temps de travail qu'à la normale mais avec une arrivée plus tôt ou plus tard que les heures de pointe) est fortement encouragé pour concilier notre activité et la volonté de ne pas saturer les transports. Pour assurer l'exercice de l'ensemble de nos missions en tenant compte des contraintes sanitaires, l'organisation du travail devra être adaptée selon les principes suivants : Le télétravail doit être la règle pour les agents dotés du matériel nécessaire et qui sont en capacité de télé travailler. Le principe, pour assurer l'efficacité du confinement, est qu'il représente 5 jours par semaine. Pour tenir compte des nécessités de service ou du besoin d'animer le collectif de travail, des aménagements pourront néanmoins être apportés et une présence sur site acceptée ponctuellement. Les personnes vulnérables,

sur préconisation du médecin de prévention, devront exercer leur activité à distance 5 jours par semaine ou être placé en autorisation d'absence pour les collègues fragiles ou celles et ceux qui ne seraient pas équipés de matériel permettant l'activité professionnelle. Une attention particulière doit être accordée par les chefs de service à l'équipement prioritaire de ces personnes lors des livraisons en cours et à venir. »

Aujourd'hui nous sommes loin des taux de télétravail que nous avons enregistré pendant le premier confinement. Or, des marges de progression existent dans notre direction. Sur les critères de dotation pour la mise en travail à domicile des collègues, la CGT Finances Publiques 87 dénonce des pratiques qui laisseraient à penser que les cadres A et A+ seraient plus nombreux à être équipés. Les chiffres parlent d'eux même, 16 % d'agents C, 23 % de B et le reste pour les A et A+ au niveau ministériel.

Nous devons à tout prix éviter un brassage important des personnels sur les lieux de travail. Nous le savons, ce sera un télétravail en mode dégradé. Et il faudra que l'ensemble des responsables hiérarchiques fassent

preuve de souplesse et de créativité.

Pour les agents devant assurer une présence minimum en présentiel, il serait judicieux de donner la possibilité d'effectuer leur télétravail par demi-journée aux agents volontaires, ce qui leur éviterait de prendre leur repas sur leur lieu de travail (cantine, bureau...), pas toujours adaptés à la distanciation physique. Pour les autres, une activité sur la journée complète permettrait de limiter au maximum les déplacements.

Alors pourquoi une fois de plus notre Direction n'a rien anticipé ? Pourquoi à leur retour de congés, nombre de collègues sont revenu au travail, sans attestation pour pouvoir se déplacer au risque d'être interpellé par les forces de l'ordre et de subir une amende de 135 euros, ce qui pour beaucoup d'agents de la DGFIP représente plus de 2 jours de travail ?

Les élu(e)s CGT Finances Publiques 87

Arnaud-Guilhem Fabry – Vincent Vignaud et Oliver Lorentz